



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

**UNIS
POUR NOTRE
ECOLE**

Livret d'accueil **2425**



Contextes territoriaux

Saint-Martin
Saint-Barthélemy



Chiffres clés

Elèves, personnels,
établissements,
performances



Organisation

Le système éducatif
et ses services
déconcentrés



Projets

Le Projet d'académie 24-27
Les dispositifs et projets en cours



Informations pratiques

Annuaire et conseils





**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Éditorial



**Harry
CHRISTOPHE**

Vice-recteur de
Saint-Barthélemy
et de Saint-
Martin



Soyez les bienvenus.

La **Région académique Guadeloupe** regroupe trois bassins géographiques distincts : la Guadeloupe dite « continentale », les *Iles du Sud* et les *Iles du Nord*. Les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont une histoire, un peuplement et un développement différents.

La richesse culturelle de ces deux territoires nourrira votre activité professionnelle, laquelle s'ancrera judicieusement sur le vécu des élèves. L'adaptation de vos pratiques permettra, j'en suis sûr, d'améliorer les résultats scolaires et permettra à tout un chacun de s'épanouir personnellement et professionnellement.

Le Rectorat de Guadeloupe est ici représenté par le Service de l'éducation nationale des Iles du Nord – SENIDN – dédié à la gestion de proximité des personnels et des élèves. Cet organe est à votre service et à votre écoute. N'hésitez pas à solliciter l'équipe qui le compose (cf. page 14).

L'année scolaire 2023/2024 est plus que jamais l'année de **l'engagement individuel**. Les élèves, leurs parents, et l'ensemble des acteurs de l'éducation comptent sur vous pour relever les défis de la réussite scolaire de tous les élèves afin que chacun bénéficie d'une prise en charge et d'un accompagnement de qualité.

**Parce que l'éducation *change la vie pour toute la vie*,
Soyons, soyez celle ou celui qui la changera pour tous vos élèves !**

Harry CHRISTOPHE
**Vice-recteur de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin**

S O M M A I R E

CONTEXTES TERRITORIAUX

CHIFFRES CLÉS

ORGANISATION

PROJETS

INFORMATIONS PRATIQUES

Contextes territoriaux

Saint-Barthélemy

se situe à 29 km au sud-est de Saint-Martin. Ce micro-territoire s'étend sur 24 km².

L'île est une collectivité d'Outre-mer (COM) régie par l'article 74 mais, en tant que PTOM, elle ne fait pas partie de l'Union européenne.



Histoire : les amérindiens Caribes nommèrent l'île « Ouanalao » *Là où on trouve l'iguane*. Nom qui est toujours inscrit sur le blason de Saint-Barthélemy.

Le premier Européen à avoir abordé l'île est Christophe Colomb, qui la baptise ainsi en l'honneur de son frère Bartolomeo, lors de son deuxième voyage en 1493.

La France acheta Saint-Barthélemy à l'ordre de Malte en 1674. L'île ne produisant aucune richesse, la Couronne française céda l'île au royaume de Suède en 1784.

Le 9 octobre **1847**, la Suède a aboli l'esclavage à Saint-Barthélemy et les anciens esclaves ont quitté définitivement l'île. Saint-Barthélemy a été rétrocédée à la France par le traité du 10 août 1877, approuvé par une consultation des habitants, et a été rattachée à la Guadeloupe en 1878.

Les choix faits par la Suède ont ensuite été perpétués par la France qui, observant la pauvreté de l'île et sa situation originale, y a vu le moyen d'en faire une place commerciale dynamique. C'est ainsi qu'un arrêté du 21 novembre 1878 accorda à l'île un régime de franchise commerciale, douanière et fiscale.

Au début du 21^{ème} siècle, l'île est habitée en majorité par les descendants des colons normands et bretons. S'il n'y a jamais été recensé plus de 3000 habitants en quatre siècles, la population a doublé en 30 ans, entre 1990 et 2020, passant de 5 000 habitants à 10 000 résidents permanents.

Le territoire a opté dans les années 1960-1970 pour une approche favorisant le tourisme de luxe.

Le niveau de vie a augmenté au point de dépasser la moyenne nationale du PIB/habitant (contrairement à Saint-Martin qui est désormais moitié moindre).

L'éducation nationale emploie près de 90 personnels à Saint-Barthélemy, répartis entre les établissements scolaires privés sous contrat et publics. L'augmentation des prix des loyers est une problématique importante à laquelle le SENIDN dédie une mission spécifique en vue d'accompagner au mieux les personnels qui y sont affectés.

Si vous êtes un personnel affecté à Saint-Barthélemy, votre interlocuteur privilégié est Olivier BEAUFOUR (oliver.beaufour@ac-guadeloupe.fr).

La langue officielle et vernaculaire est le français.

À l'instar de la plupart des territoires de la République (France hexagonale et Outre-mer), il existe à Saint-Barthélemy un patois traditionnel. L'anglais y est largement usité.

L'île de Saint-Barthélemy est doublement éloignée des centres de décision des services de l'État qui l'administrent : la préfecture ainsi que le rectorat se situent en Guadeloupe et le préfet délégué ainsi que le vice-recteur sont positionnés à Saint-Martin.



Saint-Martin

est située à 250 km au nord de la Guadeloupe, elle s'étend sur 90 km².

L'île de Saint-Martin est le plus petit territoire au monde séparé par une frontière internationale : Sint-Maarten au sud et Saint-Martin au nord. La partie « hollandaise » est un des quatre pays qui forment le Royaume des Pays-Bas (avec Aruba, Curaçao et les Pays-Bas). Territoire autonome, Sint-Maarten est administré par un gouvernement local dirigé par un premier ministre. C'est un territoire (PTOM) d'un état membre situé hors de l'Union européenne.

Statut : la partie française est une collectivité d'Outre-mer (COM), régie par l'article 74 de la constitution française : ce statut regroupe l'essentiel des compétences d'une commune, d'un département et d'une région. La COM de Saint-Martin est membre de l'Union européenne au même titre que tous les territoires de la République française.

Histoire : la population précolombienne était essentiellement constituée des peuples Caribes, Ciboneys et Arawak qui dénommèrent l'île « Oualichi » *L'île aux femmes*, puis « Soualiga » *Terre de sel*, qui deviendra le nom du troisième collège de l'île.

Saint-Martin est un territoire français depuis le 17^{ème} siècle, bien avant de nombreuses régions de l'Hexagone (Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon et la Corse entre autres).

Le traité dit *de Concordia*, du 23 mars 1648, toujours en vigueur, organise le partage de Saint-Martin entre la France et la Hollande et assure une libre circulation des biens et des personnes. Il implique aussi une obligation d'entraide entre les deux parties de l'île.

Au XVIII^{ème} siècle, malgré ce traité, la partie française sera souvent occupée et il faudra attendre le traité de Paris signé en 1816 pour rétablir définitivement la souveraineté française et faire de Saint-Martin une dépendance de la Guadeloupe.

Entre 1624 et 1960, soit plus de 300 ans, la partie française n'a jamais dépassé les 4000 habitants. En 1980, 8000 habitants sont recensés à Saint-Martin. La population y sera multipliée par 4 en 10 ans : en 1990, elle s'élevait à près de 30 000 habitants. Depuis, elle évolue sensiblement pour atteindre environ 35 000 habitants en 2023.

De 1962 à 2007, les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy constituent le 3^e arrondissement de la Guadeloupe. Ce sont administrativement : « les îles du Nord ».

La langue vernaculaire de ce territoire est un créole anglophone : l'anglais saint-martinois.

La langue française est pratiquée essentiellement au sein des institutions publiques.

En effet, depuis des siècles, les populations saint-martinoises sont anglophones.

Depuis quelques décennies, outre l'anglais et le français, d'autres langues apparaissent dans les classes d'école : l'espagnol et créole haïtien ont pris une place importante dans la diversification culturelle de l'île et donc linguistique.

Cette situation linguistique – unique en France – est à la fois un atout et un défi : non seulement les langues de nos élèves sont des langues internationales, donc à fort potentiel, mais en plus elles contribuent à un enrichissement culturel indéniable de l'ensemble des communautés éducatives.

Le multilinguisme est également un défi pédagogique pour chacun d'entre nous. Il implique une remise en question des pratiques professionnelles car l'allophonie scolaire est une réalité dans toutes les classes de Saint-Martin.

Autre fait important à considérer, Saint-Martin connaît une certaine paupérisation d'une partie de la population.

Aggravée par le passage de l'ouragan Irma en 2017, la situation précaire de nombreuses familles a également un impact sur la réussite des élèves : fracture numérique importante, accessibilité relative à la culture livresque, conditions de vie difficiles, quartiers défavorisés, ... Saint-Martin recense deux *Quartiers prioritaires de la ville* (QPV) – Sandy-Ground et Quartier d'Orléans – ainsi qu'un quartier de veille active (QVA) à Grand-Case. L'éducation nationale a créé deux réseaux en éducation prioritaire (un REP et un REP+) où plus de 80% des écoliers de l'île y sont scolarisés.

Ici, pas plus qu'ailleurs, mais différemment établis, les défis à relever sont importants et nous devons tous, chacun à notre niveau, dépasser les déterminismes.

La population scolaire reflète ces héritages culturels ainsi que les difficultés structurelles et conjoncturelles d'un territoire passionnant.



Le risque cyclonique

Les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont soumises à quatre des neuf risques naturels majeurs prévisibles sur le territoire national : séismes, tsunamis, tempêtes et surtout cyclones. Ces îles se situent sur la façade orientale de l'arc antillais les exposant aux trajectoires des ouragans. La saison dite « cyclonique » s'étend du 1er juin et s'achève le 30 novembre, soit sur 6 mois de l'année.

► Le mois de septembre est le plus « exposé » au risque cyclonique.

4 ouragans destructeurs ont touché ces deux territoires, ces dernières décennies :

- DONNA, le 5 septembre 1960 - catégorie 4 ;
- LUIS, le 5 septembre 1995 - catégorie 4, l'île de Saint-Martin a été dévastée à plus de 50 % ;
- LENNY, le 18 novembre 1999 - catégorie 4 ;
- IRMA, le 6 septembre 2017 - IRMA a été le premier ouragan de catégorie 5. L'île de Saint-Martin a été détruite à plus de 90%.

Le risque cyclonique est donc important.

La population, les services de l'état et ceux des collectivités territoriales ont acquis une réelle culture du risque, basée sur la solidarité, la résilience, le développement des moyens de prévention et la gestion de crise.

Durant la saison cyclonique, chacun doit se préparer et se tenir informé :

- ☞ Le site Internet de la collectivité de Saint-Martin : <http://www.com-saint-martin.fr/risque-majeur-antilles.html>
- ☞ Le site Internet de la collectivité de Saint-Barthélemy : <https://www.comstbarth.fr/saison-cyclonique>
- ☞ La page Facebook de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin : <https://www.facebook.com/prefet971>



[Infos 2022 COM de Saint-Barthélemy en ligne ici](#)



[Magazine Soualigapost – édition spéciale 2022 en ligne ici](#)



[Infos 2022 COM Saint-Martin en ligne ici](#)

Le risque cyclonique

Liste des principaux événements organisés par les collectivités territoriales

Saint-Martin	Saint-Barthélemy
• Fin février – début mars : carnaval côté français • 14 avril – 03 mai : carnaval côté hollandais • 03 mai : Fish day • 15 mai : fête de Rambaud/Saint-Louis • 28 mai : célébration de l'abolition de l'esclavage • 21 juin : fête de la musique • 05 juillet : I love my ram • 14 juillet : fête nationale « Bastille day » • 21 juillet : fête de Grand Case • 15 août : fête de Sandy-Ground • 11 novembre : fête de Saint-Martin « Saint-Martin's day » • 11-22 novembre : Festival de la Gastronomie	• Fin février – début mars : carnaval • 28 mars-09 avril : Le Festival de Livre & Jazz • 24 avril : festival du cinéma caraïbe • 29 avril : West Indies regatta • 11 avril : Les voiles de St-Barth • 14 juillet : fête nationale • 24 août : fête de Saint-Barthélemy • 24 août : fête des quartiers nord • 25 août : fête de Saint-Louis • 09 octobre : célébration de l'abolition de l'esclavage • 06 novembre : Pitea day : fête du jumelage avec la Suède • 17-21 novembre : St-Barth Cata-cup • 22 novembre : Art week

🔗 Plus d'infos sur les sites de [l'Office de tourisme de Saint-Martin](#) et du [Office de tourisme de Saint-Barthélemy](#)

Chiffres clés

23 établissements scolaires aux Iles du Nord,
dont 19 à Saint-Martin et 4 à Saint-Barthélemy

	Premier degré		Second degré		TOTAL
	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Total Iles du Nord	17	2	6	0	23
Saint-Martin	14	0	5	0	19
Saint-Barthélemy	1	2	1	0	4

Saint-Martin : 19 établissements scolaires publics

	Premier degré			Second degré			TOTAL
	Maternelle	Elémentaire	Primaire	Collège	Lycée général et technologique	Lycée professionnel	
Saint-Martin	6	7	1	3	1	1	19
		14			5		

Saint-Barthélemy : 4 établissements scolaires publics et privés sous-contrat

	Premier degré		Second degré	TOTAL
	Primaire Public	Primaire Privé sous contrat	Collège Public	
Saint-Barthélemy	1	2	1	4
		3	1	

Deux réseaux d'éducation prioritaire à Saint-Martin :

- ▶ **REP : 8 établissements scolaires, soit 1 collège en REP et 7 écoles** dont 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires et 1 école primaire.
- ▶ **REP+ : 5 établissements scolaires, soit 1 collège en REP+ et 4 écoles** : 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires.

A la rentrée 2024, les deux territoires des Iles du nord scolarisent 8 121 élèves.

→ Saint-Martin : 6 915 élèves

→ Saint-Barthélemy : 1 206 élèves

	Premier degré		Second degré		TOTAL
		Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
	4 076		4 045		
Saint-Martin	3 289	0	3 626	0	6 915
Saint-Barthélemy	389	398	419	0	1 206

Source : SENIDN-prévisions de rentrée 2021

A Saint-Martin, plus de 8 écoliers sur 10 sont scolarisés en éducation prioritaire. 70% des collégiens également.

Les personnels

L'éducation nationale emploie 853 personnels à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

- ▶ 721 à Saint-Martin
- ▶ 87 à Saint-Barthélemy
- ▶ 21 au SENIDN*

*+3 personnels en missions spécifiques

Evaluations nationales 2023

Taux de Maîtrise satisfaisante

CP	
Iles du Nord	
Français	Mathématiques
58,60%	67,20%

CM1	
Iles du Nord	
Français	Mathématiques
33,70%	37,20%

CE1	
Iles du Nord	
Français	Mathématiques
44,50%	47,10%

Sixième	
Iles du Nord	
Français	Mathématiques
27,90%	22,90%

4ème	
Iles du Nord	
Français	Mathématiques
24,30%	19,30%

2nde GT	
Iles du Nord	
Français	Mathématiques
31,50%	28,30%

2nde PRO	
Iles du Nord	
Français	Mathématiques
20,50%	8,90%

Le taux de réussite au diplôme national du brevet s'élève, pour la session 2024, à 71,6% à Saint-Martin et à 94,4% à Saint-Barthélemy.

Le taux de réussite au baccalauréat 2023 s'élève à 85,1%

Organisation

L'organisation du système éducatif à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Le **Service de l'éducation nationale des Iles du Nord – SENIDN** – est un service déconcentré du rectorat de Guadeloupe, inscrit au répertoire national des établissements.

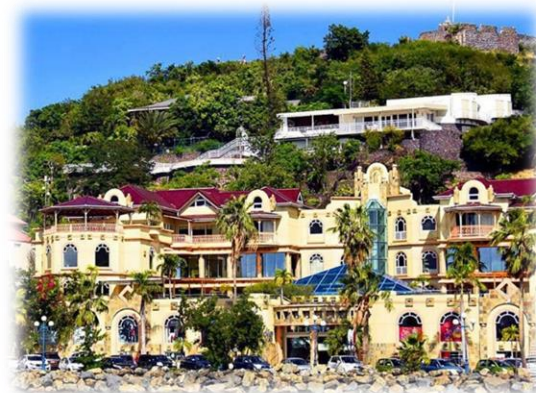
Il assure un pilotage de proximité des établissements et la mise en œuvre des réformes pédagogiques tout en répondant aux contextes territoriaux de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, aux attentes des usagers et des partenaires locaux.

Le SENIDN est dirigé par un vice-recteur, adjoint à la rectrice de la Région académique Guadeloupe. Il est l'interlocuteur du préfet délégué de Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour toutes les questions d'intérêt commun ainsi que celui des deux collectivités d'Outre-mer pour toutes les questions relatives aux compétences partagées en matière éducative.

Il est l'interlocuteur direct des services académiques, des conseillers techniques et des corps d'inspection pour toutes les questions concernant l'organisation de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Les locaux du SENIDN sont situés à Saint-Martin, aux 2nd et 3^{ème} étages de l'immeuble West Indies à Marigot.

Contact : 0590 47 81 43. Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h.



Le SENIDN est constitué de trois pôles :

1. Un pôle administration générale

Une équipe dédiée prend en charge, localement, la gestion des ressources humaines en lien avec les services rectoraux concernés (DIVISAC, DPEP, DPES, ...). Ce pôle est également en charge de la vie de l'élève afin de mieux répondre aux attentes des familles.

2. Un pôle pédagogique

- ▶ La circonscription du premier degré, organisée autour de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), comprend cinq conseillers pédagogiques, un formateur REP+ ainsi que cinq enseignants formateurs en place dans les écoles.
- ▶ Le service pédagogique Interdégéré, chargé de la formation continue en lien avec l'EAFC, de la politique de la ville (PRE), du décrochage scolaire (MLDS), des UPE2A (CASNAV) de la sécurité des établissements scolaires (EMAS). Des personnels chargés de missions spécifiques complètent ce service afin d'assurer un pilotage de proximité des dossiers prioritaires nationaux et académiques.

3. Un pôle médico-social

Une équipe de professionnels de la santé – médecin de l'éducation nationale, infirmières, psychologues – travaille sur l'ensemble des établissements scolaires de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Ce pôle assure également une assistance sociale locale des personnels et des élèves.

Il comprend l'accompagnement et le suivi des élèves en situation de handicap par un personnel enseignant-référent (ERESH).

RECTORAT DE GUADELOUPE : SENIDN
Service de l'éducation nationale des Iles du Nord

Organigramme 2024-2025

Vice-recteur
Harry CHRISTOPHE
ce.vice-recteur@ac-guadeloupe.fr

**Directeur de projet
constructions scolaires**
Christian CLIMENT-PONS
Christian.climent-pons@ac-guadeloupe.fr

Référent DRAJES
Stéphane RENTET
Stéphane.rentet@ac-guadeloupe.fr

**ADMINISTRATION
GENERALE**

**Responsable du Pôle
Administration générale**
Mariette DINO
Mariette.dino@ac-guadeloupe.fr

Assistant de
direction /
Gestionnaire
administratif **Tom TOUSSAINT**

Responsable
numérique/DSi **Rayan LOUISY**

**CIRCONSCRIPTION
1^{er} degré**

**Inspecteur
de l'éducation nationale**
Christian BORRAT
ce.ien9710894v@ac-guadeloupe.fr
Secrétaire : Colette HATCHI

CPC généraliste **Marie-Joselyne ARNELL**

CPC
Arts plastiques **Céline RENGIER**

CPC
Education musicale **Valérie SIOBUD**

CPC Education
numérique / DANE **Henri TORRES**

CPC EPS **Christophe ORMIERES**

Animatrice classes
bilingues **Katiuscia HYMAN**

RMC /
Référente
Maternelle **Gaëlle BEAUFOR**

RMC /
Référente EDD **Stéphanie BROUWERS**

**PÔLE PEDAGOGIQUE
INTERDEGRÉ**

Chargée de mission **Évelyne FLEMING**

Chargé de mission **Andy ARMONGON**

Conseiller en ingénierie
de formation /
St-Barthélemy **Olivier BEAUFOR**

Coordonnatrice EP
AE **Lucile MAAROUFI**

Coordonnateur
CASNAV **Emmanuel PENÉ**

Enseignant
référent SEH/ASH **Serge
SADIKHOSEN**

Coordonnatrice MLDS **Cynthia LAINEL**

PÔLE MEDICO-SOCIAL

Assistante sociale
des personnels **Séverine
HEGESIPPE**

Médecin scolaire **Cyril CLAVEL**

Coordonnatrice
PIAL **Virginie CARIEN**

Projets

La Région académique Guadeloupe met en place de nombreux projets éducatifs et pédagogiques.

Le Service de l'éducation nationales de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ainsi que les établissements scolaires de ces territoires également.

Pour connaître les projets en cours, n'hésitez pas à contacter le service rectoral, l'établissement ou la personne correspondant au thème de votre choix : arts et cultures, numérique, multilinguisme, maternelle, mathématiques, développement durable, climat scolaire, etc.

- ▶ **Rendez-vous sur site Internet du rectorat de Guadeloupe**
- ▶ **Identifiez vos interlocuteurs sur l'organigramme du SENIDN**
- ▶ **Ciblez l'établissement scolaire à l'aide de l'annuaire présenté en fin de ce Livret**

Pour proposer un projet, il vous suffit de me présenter à votre supérieur hiérarchique pour validation puis de contacter le SENIDN :



- ▶ **Andy ARMONGON, représentant de la Cellule Académique Recherche, Développement, Innovation, Expérimentation (CARDIE) de la Région académique Guadeloupe.**

Des financements sont possibles : dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR)/Notre école faisons-la ensemble (NEFLE) mais aussi des Fonds européens (FSE/FEDER) ainsi que les fonds étatiques thématiques (Directions régionales des affaires culturelles, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Programme de réussite éducative (PRE), etc.

Informations pratiques

Le SENIDN met à votre disposition un service dédié à tous les personnels de l'éducation nationale : le *Pôle Administration générale*.

Ce service est en lien permanent avec tous les services rectoraux qui vous concernent directement : DPEP (1^{er} degré), DPES (2nd degré) et DPEATSS.

Pour toute information, veuillez contacter la responsable du Pôle administration générale du SENIDN : Mariette DINO

Tél : 0590 47 81 70 – mariette.dino@ac-guadeloupe.fr

Chaque professeur des écoles est en lien avec un personnel gestionnaire situé au rectorat de Guadeloupe, qui peut être saisi pour toute question concernant la gestion administrative : paie, avancement, promotion, PPCR, mutation, retraite, congé maladie, rupture conventionnelle...

1^{er} degré : ce.dpep@ac-guadeloupe.fr

Nom de la Gestionnaire	Bureau de gestion	mail
Marie-Line MARTON	D-J-T	Marie-line.marton@ac-guadeloupe.fr
India CHARLES	B-K-H-R-Y	India.charles@ac-guadeloupe.fr
Aïcha DELOZE	E-G-S-U	Aïcha.deloze@ac-guadeloupe.fr
Juanita ANAIS	L-N-O-Z-W	Juanita.anais@ac-guadeloupe.fr
Béatrice PISTOL	P-V-R	Beatrice.pistol@ac-guadeloupe.fr
Nathalie PEDURAND	A-M	Nathalie.pedurand@ac-guadeloupe.fr
Béatrice FISTON	C-F-I-Q-X	Beatrice.fiston@ac-guadeloupe.fr

2nd degré : DPES 0590 47 81 20

Pour toute demande vous pouvez adresser un email à l'adresse suivante : ce.dpes@ac-guadeloupe.fr

DPES 1 : gestion individuelle des certifiés, agrégés et AE

DPES 2 : gestion individuelle des PLP, PEGC, EPS, CPE, COP, Assistant LV et AESH-I

DPES 3 : gestion des non titulaires et du remplacement

La mission bilan conseil

Le conseiller mobilité carrière offre un accompagnement professionnel, destiné à tous les personnels de l'académie qui souhaitent réfléchir à une évolution professionnelle, un changement d'activité, leur vécu au travail ou clarifier des questionnements professionnels.

Contact : Elmiere FARNABE, psychologue. Tél : 0590 47 81 40 – elmiere.farnabe@ac-guadeloupe.fr

La cellule handicap

Le rôle du correspondant handicap académique et des référents dans les départements est de faciliter les démarches des agents en situation de handicap tout au long de leur carrière et de mettre en place les compensations nécessaires.

La correspondante handicap : correspondant-handicap@ac-guadeloupe.fr

La médecine de prévention

La médecine de prévention a pour mission de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Les médecins du travail sont associés aux démarches de prévention en matière des organisations du travail potentiellement génératrices de souffrance au travail. Ils travaillent en collaboration avec les différents professionnels afin de conduire une action concertée, tant en prévention qu'en prise en charge médicale.

Contact : Cyril CLAVEL, médecin scolaire 0590 52 86 40 - Cyril.clavel1@ac-guadeloupe.fr.

Le service social en faveur des personnels

Le service social des personnels est un service spécialisé du travail. Il a pour mission d'aider et de conseiller les personnels, tant sur des questions d'ordre social, familial et/ou financier, que sur des problèmes de nature administrative et professionnelle. La prise en charge se fait de manière globale.

Contact : Séverine HEGESIPPE - 0590 47 82 94 - severine.hegesippe@ac-guadeloupe

L'action sociale en faveur des personnels

L'action sociale en faveur des personnels se décline en différentes prestations dont la nature, les critères d'attribution et le montant sont définis au niveau interministériel, ministériel ou académique.

Les prestations à gestion académique sont destinées à aider les personnels rencontrant des difficultés ou à répondre à des besoins particuliers dans les domaines suivants : logement, enfance et études, vacances, loisirs, enfants handicapés, restauration ou environnement privé.

Contact : **Cellule d'action sociale** - 0590 47 82 34 / e-mail : ce.actionsociale@ac-guadeloupe.fr

Le dispositif d'accueil individuel de soutien et d'accompagnement psychologique

Les entretiens individuels sont réalisés dans le respect de la plus stricte confidentialité par une psychologue.

Contacts :

- El mire FARNABE, psychologue. 0590 47 81 40 - elmire.farnabe@ac-guadeloupe.fr

Cellule d'écoute et d'accompagnement des personnels

Une personne peut rencontrer un problème personnel qui affecte son travail, ou à l'inverse, un problème lié au travail qui affecte sa santé ou sa vie personnelle.

LA CELLULE D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ACADEMIE GUADELOUPE

Une personne peut vivre à un moment ou à un autre de sa vie un problème personnel qui affecte son travail, ou à l'inverse, elle peut vivre un problème lié au travail qui affecte sa santé ou sa vie personnelle.

Quelles peuvent être les difficultés ?

- Difficultés personnelles, conjugales ou familiales**
 - Stress, anxiété, réactions dépressives
 - Problème d'adaptation au changement
 - Séparation, divorce, deuil
 - Étape de vie difficile (maladie, préretraite, ...)
- Difficultés professionnelles**
 - Démotivation, épuisement professionnel
 - Conflit avec un supérieur hiérarchique ou un collègue
 - Insatisfaction de carrière, réaffectation
 - Harcèlement moral
 - Choc suite à un événement traumatique

L'Académie de la Guadeloupe offre un espace d'écoute à son personnel.

C'est un espace dans lequel le personnel peut exprimer tout questionnement ou toutes difficultés de sa vie professionnelle et/ou personnelle.

Deux psychologues sont à votre écoute :

- Corinne DACALOR**
 - Rectorat - Parc d'activités la Providence ZAC de Dothémare, BP 480 - 97183 Les Abymes
 - Tél. : 0590 47 81 40
 - E-mail : corinne.dacalor@ac-guadeloupe.fr
- Elmire FARNABE**
 - Rectorat - Parc d'activités la Providence ZAC de Dothémare, BP 480 - 97183 Les Abymes
 - Tél. : 0590 47 81 40
 - E-mail : elmire.farnabe@ac-guadeloupe.fr

Confidentialité
Secret professionnel
Volontariat - Neutralité
Respect de la personne
Sans préjudice

Tout le personnel de l'Éducation Nationale de l'Académie de Guadeloupe a la possibilité de rencontrer une psychologue afin d'être écouté et guidé.

Les entretiens sont confidentiels et soumis au secret professionnel. Selon le code de déontologie des psychologues, aucun renseignement n'est transmis sans votre consentement « libre et éclairé ».

L'utilisation ou non de dispositif d'aide ne peut porter préjudice ou nuire à votre sécurité d'emploi ni à vos chances d'avancement.

« Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues ». (Code de déontologie)

Difficultés personnelles, conjugales ou familiales

- Stress, anxiété, réactions dépressives
- Problème d'adaptation au changement
- Séparation, divorce, deuil
- Étape de vie difficile (maladie, préretraite, ...)

Difficultés professionnelles

- Démotivation, épuisement professionnel
- Conflit avec un supérieur hiérarchique ou un collègue
- Insatisfaction de carrière, réaffectation
- Harcèlement moral
- Choc suite à un événement traumatique

La Région académique Guadeloupe offre un espace d'écoute à son personnel.

C'est un espace dans lequel le personnel peut s'exprimer sur le plan professionnel et/ou personnel. Tous les personnels ont la possibilité de rencontrer une psychologue afin d'être écouté et guidé.

Les entretiens sont confidentiels et soumis au secret professionnel.

Selon le code de déontologie des psychologues, aucun renseignement n'est transmis sans consentement « libre et éclairé ».

LA FORMATION CONTINUE

VÉRITABLE LEVIER DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



La formation continue des personnels de l'éducation nationale répond à un double objectif d'accompagnement vers une plus grande professionnalisation et un meilleur développement professionnel de tous les personnels.

Il s'agit de permettre aux personnels de l'académie d'acquérir et de développer des compétences professionnelles, individuelles et collectives, par une formation qui répond à leurs demandes, aux besoins de l'institution et qui s'inscrit dans une culture partagée.

L'Ecole académique de formation continue – l'EAFC – impulse et coordonne la mise en œuvre des formations à destination de l'ensemble des personnels de l'académie.

Le Programme académique de formation – PRAF – 2024/2025 concerne tous les personnels de l'éducation nationale : personnels d'encadrement, ATSS et enseignants du 1er et du 2d degré, titulaires et contractuels.

La campagne d'abonnement aux formations 2024/2025 est ouverte. Être abonné à un module c'est manifester son intérêt pour celui-ci afin d'être notifié sur sa messagerie académique dès lors qu'une session sera ouverte à la préinscription.

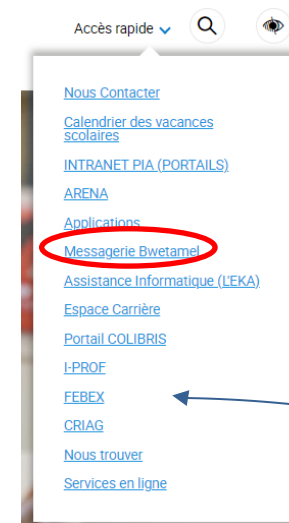
Nous maintenons notre engagement d'une formation qui répond aux besoins avec une **possibilité d'inscription tout au long de l'année.**

Toutefois, un calendrier en ligne précise les périodes spécifiques : [Portail EAFC](#)

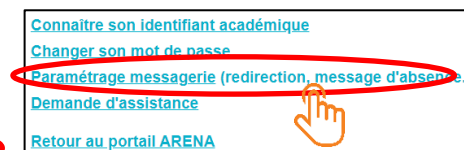
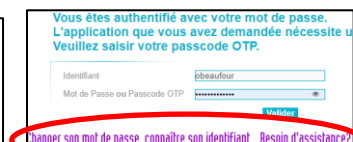
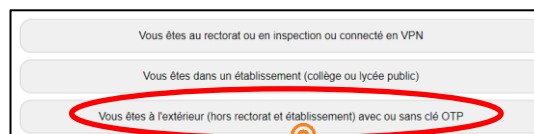
Votre interlocuteur pour les *Iles du nord*, Olivier BEAUFOUR, olivier.beaufour@ac-guadeloupe.fr - 0590 47 82 71.

Des outils à votre service

Le site Internet du rectorat de Guadeloupe



Pour toute correspondance professionnelle, utilisez uniquement votre **adresse mail académique**.
Il vous est possible de **rediriger vos messages sur une adresse personnelle**. Ceci simplifiera les échanges :



Pour toute demande de prise en charge de frais de déplacements, utilisez l'application **FEBEX** du *Formulaire d'expression du besoin dématérialisé* et déposez votre demande en ligne.

Un tutoriel peut vous être envoyé sur simple demande. Contactez le SENIDN.

Le site Internet du SENIDN seidn.ac-guadeloupe.fr/

Il propose des informations à l'attention des usagers du service public d'éducation de nos territoires. Il présente la politique éducative, fournit des informations pratiques et renseigne sur les actualités.

Il comprend des espaces dédiés à l'action éducative par thème.

Vous trouverez également des informations précieuses sur les dossiers spécifiques aux Iles du nord :

- ☞ Un espace « Ressources » : « Enseigner le français à Saint-Martin », la mallette du Climat scolaire, la mallette de l'EDD, des ressources pédagogiques pour le 1^{er} degré et tant d'autres [ici](#) !
- ☞ Un espace « Repères » : lettre de cadrage des classes bilingues, bilans des actions menées, arts et culture, éducation prioritaire à Saint-Martin, politique de la ville, etc. [ici](#) !
- ☞ Un espace « Focus » qui met en avant les actions mises en œuvre par les équipes pédagogiques, [ici](#) !

Des documents utiles peuvent être directement téléchargés : ISG, etc. [Ici](#) !



Accueil
Le SENIDN ▾
Annuaire
D'PASS
Etablissements scolaires ▾
Saint-Barthélemy
Revue de presse
Focus
Repères ▾
Ressources pédagogiques
Formulaires
Liens utiles

La page Facebook du SENIDN

- Informations en temps réel
- Interaction possible directe avec le service

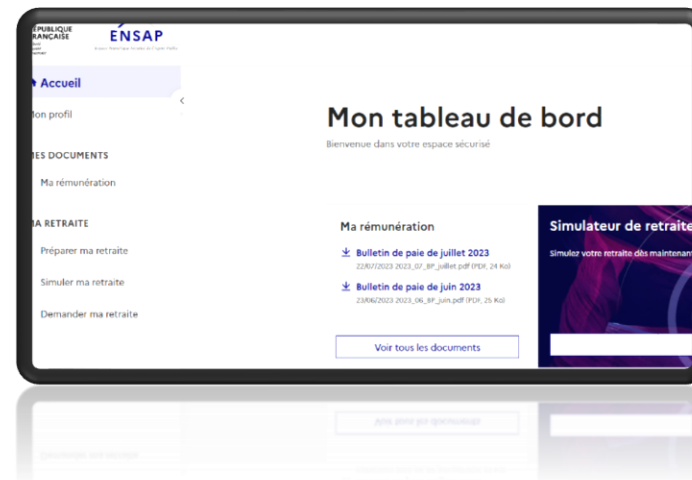


Vos bulletins de salaire sont désormais dématérialisés

Avec l'Espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP), les bulletins de paye sont immédiatement disponibles.

L'ENSAP est accessible à tous les agents payés par le ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse.

Pour activer et accéder à cet espace : <https://ensap.gouv.fr>



Les impôts

Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont des statuts fiscaux spécifiques

Conformément à la législation et la convention fiscale entre la France et Saint-Martin et la France et Saint-Barthélemy, les fonctionnaires en provenance de l'Hexagone ou d'autres territoires d'Outre-mer sont considérés comme étant des **résidents fiscaux de l'Etat** durant les 5 premières années d'installation sur les deux îles. **Ils doivent donc déposer simultanément des déclarations d'impôt sur le revenu pour la collectivité et pour l'Etat.**

Pour les salaires perçus à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy il convient d'utiliser le formulaire de déclaration 2042SM et de le transmettre aux services fiscaux de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy, il n'y a pas de télédéclaration pour les déclarations relevant du centre financier des particuliers de Saint-Martin.

Pour l'Etat, vous devez effectuer une déclaration des revenus 2042 nationale et une déclaration 2047 ce qui permet d'éviter une double imposition des revenus perçus à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy : télédéclaration obligatoire en principe sur le site www.impots.gouv.fr.

Pour information :

Le code général des impôts : http://www.com-saint-martin.fr/ressources/fiscalite/CGI_SM_a-jour-au-1-1-2021.pdf

La fiscalité sur les revenus à Saint-Barthélemy : <https://www.cabinet-roche.com/wp-content/uploads/2016/04/fiscalite-de-saint-barthelemy.pdf>

La règle de domiciliation fiscale : <http://www.com-saint-martin.fr/ressources.php?categorie=4>

Votre interlocuteur au SENIDN, Mariette DINO - 0590 47 81 70

Centre des finances publiques Saint-Martin

8 rue Jean Jacques Fayel, Marigot
0590 29 06 26

Centre des finances publiques Saint-Barthélemy

Rue Roi Oscar II, Gustavia
0590 27 63 23

Adresses utiles

Le SENIDN

Immeuble West Indies
Marigot
97150 Saint-Martin
0590 47 81 43

La préfecture

Rue de Spring
Marigot
97150 Saint-Martin
0590 52 30 5

La collectivité de Saint-Martin

Rue de la mairie
Marigot
97150 Saint-Martin
0590 87 50 04

La collectivité de Saint-Barthélemy

La Pointe
Gustavia
97098
0590 29 80 40

L'eau

SAUR Saint-Barthélemy
Route de saline, Espace des Lataniers, St Jean
0590 27 64 88

SAUR Saint-Martin
Impasse Paul Mingau
0590 87 97 03

L'électricité

Attention, à Saint-Martin la fréquence est : 60 Hertz
(au lieu de 50Hz en France et en Guadeloupe).

Contact EDF :

Rue de Concordia
0590 87 50 30

Annuaire des établissements scolaires

Liste détaillée en ligne : <https://seidn.ac-guadeloupe.fr/seidn/annuaire>

Saint-Martin

Ecoles maternelles

Eliane Clarke ce.9710768h@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 25	Jean Anselme ce.9711196y@ac-guadeloupe.fr 0590 29 30 19	Simeonne Trott ce.9710874y@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 27	Evelina Halley ce.9710754t@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 17	Ghislaine Rogers ce.9710875z@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 09	Jérôme Beaupère ce.9710817l@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 01
--	---	---	---	---	--

Ecoles élémentaires

Omer Arrondell ce.9710568r@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 23	Clair Saint-Maximin ce.9711096p@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 06	Marie-Amelie Leydet ce.9710210b@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 13	Hervé Williams ce.9711049n@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 21	Aline Hanson ce.9710805y@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 19	Elie Gibs ce.9710567p@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 07	Marie-Antoinette Richards ce.9711197z@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 15
---	--	--	---	---	--	--

Ecoles primaires

Emile Choisy ce.9710980n@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 03

Collèges

Mont-des-Accords ce.9710022x@ac-guadeloupe.fr 0590 51 91 60	Soualiga ce.9711023k@ac-guadeloupe.fr 0590 52 86 40	Roche-gravée -de-Moho ce.9711087e@ac-guadeloupe.fr 0690 66 88 03
---	---	--

Lycées

LEGT Robert Weinum ce.97111252j@ac-guadeloupe.fr 0590 52 86 40	LP Daniella Jeffry ce.9710981p@ac-guadeloupe.fr 0590 29 12 36
--	---

Saint-Barthélemy

Ecole primaire

Gustavia ce.9710341u@ac-guadeloupe.fr 0590 27 65 50

Ecoles privées sous-contrat

Ecole primaire Saint Joseph ce.9710453r@ac-guadeloupe.fr 0590 27 85 87	Ecole primaire Sainte-Marie ce.9710454s@ac-guadeloupe.fr 0590 27 61 18
--	--

Collège

Mireille Choisy Ce.9710035l@ac-guadeloupe.fr 0590 29 60 00
--

Téléchargez la fiche de présentation
votre établissement ! Ici !



